

Réunion du 27 Novembre 2019

P.V. n° 12

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET – FAURE.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE U17

Rappel : le **3^{ème} tour** (programmé au calendrier général le 14/12/2019) est **reporté au samedi 18/01/2020 à 15h00.**

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 21425317 – Poule A – Limoges F.C. / Foothislécole Ent. du 23/11/2019

Courriel du Limoges F.C. du 22/11/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Limoges F.C.**

Amende de 47 euros pour forfait à Limoges F.C. (1^{er} forfait).

Match n° 21425406 – Poule B – E.S. Bruges / S.A. Mérignacais du 24/11/2019

Courriel de l'E.S. Bruges du 23/11/2019 à 16h08 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Bruges.**

Amende de 47 euros pour forfait à l'E.S. Bruges (1^{er} forfait).

U19 REGIONAL 2

Match n° 21425634 – Poule B – F.C. Montamisé Ent. / E. Soubise Port des Barques du 23/11/2019

Courriel de l'E. Soubise Port des Barques du 23/11/2019 à 10h37 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E. Soubise Port des Barques.**

Amende de 47 euros pour forfait à l'E. Soubise Port des Barques (1^{er} forfait).

Match n° 21425766 – Poule E – A.S. St-Aubin de Médoc / Biscarrosse O. du 23/11/2019

Match arrêté à la 45^{ème} minute par l'arbitre M. Arthur BERGEON suite au terrain devenu impraticable.

Le club de Biscarrosse O. sera crédité de 77.77 euros (77 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

U18 REGIONAL 1

Match n° 21426174 – Poule C – Jeunesse Villenavaise / Langon F.C. du 23/11/2019

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Kenzo SECK IBRAHIM.

Le club de Langon F.C. sera crédité de 36.36 euros (36 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

U18 REGIONAL 2

Match n° 21426357 – Poule B – F.C. St-André de Cubzac / St-Seurin Junior Club Ent. du 23/11/2019
Match arrêté à la 36^{ème} minute par l'arbitre M. Josue CHAUSSEE suite au terrain devenu impraticable.
Le club de St-Seurin Junior Club sera crédité de 41.41 euros (41 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 21426448 – Poule C – F.C. Oloron Béarn / F.C. Doazit Ent. du 23/11/2019
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Kevin FOURCADE.
Le club de F.C. Doazit sera crédité de 72.72 euros (72 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

U17 REGIONAL 1

Match n° 21426718 – Poule C – F.C. Bassin d'Arcachon / S.U. Agenais du 23/11/2019
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Victor BORIE.
Le club de S.U. Agenais sera crédité de 177.76 euros (176 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

U16 REGIONAL 2

Match n° 21427165 – Poule B – Royan-Vaux A.F.C. Ent. / A.S. Nontron St-Pardoux Ent. du 23/11/2019
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Pierre SMERALDI.
Le club de l'A.S. Nontron St-Pardoux sera crédité de 156.55 euros (155 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 21427255 – Poule C – Stade Montois / Jeunesse Villenavaise du 23/11/2019
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Stéphane BRIOLET.
Le club de la Jeunesse Villenavaise sera crédité de 117.16 euros (116 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 21427258 – Poule C – F.C. Martignas Illac / U.S. Lège Cap Ferret du 23/11/2019
Match arrêté à la 17^{ème} minute par l'arbitre M. Abdelbadia BOUTRAB suite au terrain devenu impraticable.
Le club de l'U.S. Lège Cap Ferret sera crédité de 34.34 euros (34 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

U14 REGIONAL 1

Match n° 21427796 – Poule C – F.C. Girondins de Bordeaux / Stade Montois du 23/11/2019
Match arrêté à la 29^{ème} minute par l'arbitre M. Christopher BONNIER suite au terrain devenu impraticable.
Le club du Stade Montois sera crédité de 127.26 euros (126 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

U14 REGIONAL 2

Match n° 21428065 – Poule C – F.C. Bassin d'Arcachon Ent. / St-Paul Sports Ent. du 23/11/2019
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Max ARNAUD.
Le club de St-Paul Sports sera crédité de 136.35 euros (135 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° **21428066** – Poule C – Colayrac F.C. / J.A. Dax Ent. du 23/11/2019

Courriel de la J.A. Dax 22/11/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.A. Dax Ent.**

Amende de 47 euros pour forfait à la J.A. Dax (1^{er} forfait).

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 03/12/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.